

Nice, le 8 janvier 2008

Direction
départementale
des Affaires
Maritimes
Alpes-Maritimes

Mesdames et Messieurs,

service GM / ENIM
Navigation
n°40/08
Isabelle Dodivers
tél : 04 92 00 41 62
fax : 04 92 00 44 30
isabelle.dodivers@
equipement.gouv.fr

J'appelle votre attention sur la situation des matelots embarqués à bord de navires de plaisance.

La qualification professionnelle minimale qui est exigée pour embarquer comme matelot est le certificat d'initiation nautique complété par le certificat de formation de base à la sécurité.

Toutefois, lorsque le matelot est amené à assurer le quart à la passerelle ou à la machine, c'est le certificat de matelot de quart à la passerelle ou le certificat de mécanicien de quart à la machine qui sont les titres conformes à la convention internationale STCW 78 modifiée 95.

Les deux certificats précités peuvent être délivrés après obtention du certificat d'initiation nautique lorsque trois mois de navigation effective ont été accomplis.

Toutefois, nous constatons que peu de marins en font la demande alors même qu'un grand nombre d'entre eux réunit les conditions de leur obtention.

C'est pourquoi je vous invite à examiner la situation des équipages que vous déclarez et à conseiller aux marins qui réunissent les conditions exigées de demander la délivrance des certificats de matelot de quart à la passerelle ou à la machine. La situation de certains matelots chargés du quart doit ainsi être régularisée.

Je vous précise également qu'un marin titulaire d'un premier titre de commandement -BPPN, brevet de capitaine 200 – peut réglementairement assurer le quart lorsqu'il exerce la fonction de matelot.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et vous prie d'agréer, mesdames, Messieurs les armateurs, l'expression de mes sincères salutations.

L'administrateur des affaires maritimes
Nicolas PEHAU
directeur départemental des affaires maritimes
des Alpes-Maritimes

22, quai de Lunel - BP
4139
06303 NICE Cedex 04
téléphone :
04 92 00 41 50
télécopie :
04 93 56 87 69
mél :
ddam-alpes-maritimes
@equipement.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les armateurs